



BUREAU SYNDICAL

Mercredi 21 juin 2023

Procès-verbal

Le Bureau Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est réuni le mercredi 21 juin 2023, à 17h30, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée et affichée le 14 juin 2023. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

Étaient présents :

M. Alain MAZÉ	Président,
Mme Irène FÉLIX	3 ^e Vice-Présidente,
M. Bernard BAUCHER	4 ^e Vice-Président,
Mme Sophie GOGUÉ	5 ^e Vice-Présidente,
M. Fabrice CHABANCE	6 ^e Vice-Président,
M. Jacques PESKINE	7 ^e Vice-Président,
M. Franck BRETEAU	8 ^e Vice-Président,
Mme Jill GAUCHER	2 ^e Membres du Bureau,
M. Fabrice CHOLLET	3 ^e Membre du Bureau,
Mme Monique LEPRAT	6 ^e Membre du Bureau.

Étaient excusés :

M. François DUMON	1 ^{er} Vice-Président,
M. Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE	2 ^e Vice-Président,
M. Yann GALUT	1 ^{er} Membre du Bureau,
M. Hugo LEFELLE	4 ^e Membre du Bureau,
M. Richard BOUDET	5 ^e Membre du Bureau,
M. Pierre GROSJEAN	7 ^e Membre du Bureau,
M. Gilles GONTHIER	8 ^e Membre du Bureau,
M. Philippe FOURNIÉ	13 ^e Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (à titre consultatif),
M. Patrick BARNIER	1 ^{er} Vice-Président du Conseil Départemental du Cher (à titre consultatif).

Monsieur le Président ouvre la séance à 17h35 après avoir constaté que le quorum (9) est atteint et procède à la lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Fabrice CHABANCE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Bureau Syndical délibératif du 10 mai 2023

Monsieur le Président soumet le procès-verbal de la séance du Bureau Syndical du 10 mai 2023.

Les Membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

1. Demande de subvention pour l'animation de la mission Biodiversité du PETR Centre-Cher au titre du Fond Européen de Développement Régional (FEDER)

Monsieur PESKINE indique que le poste de chargé de mission « biodiversité » est actuellement pourvu à temps partiel (50% ETP) depuis septembre 2020 dans le cadre d'un aménagement sollicité par l'agent affecté sur le poste. Il précise aussi que cet agent quitte ses fonctions cet été et que le PETR Centre-Cher prévoit le retour du poste sur un temps plein.

Dans cette perspective, il explique que le financement du poste peut être sollicité au titre de l'action n°25 du FEDER et que la subvention pourrait porter sur un ETP complet et pour une durée de trois ans, selon les modalités précisées dans le Plan de financement qu'il détaille.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la demande de subvention au titre de l'action n°25 du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) à la Région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, selon les modalités définies dans le plan de financement.
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. Adhésion à l'Association française arbres champêtres et Agroforesteries (Afac-Agroforesterie)

Monsieur PESKINE explique que l'Afac-Agroforesterie est une association créée en 2007 et composée d'une association nationale tête de réseau, de cinq Afac régionales et de plus de 260 organisations membres engagées pour promouvoir, accompagner et mettre en œuvre des politiques globales de développement de l'arbre hors-forêt dans l'agriculture.

Il précise qu'il serait intéressant pour le PETR Centre-Cher d'adhérer à cette Association pour bénéficier du soutien proposé par le réseau, notamment pour l'opération « Plantez le Décor ».

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de :

- de valider l'adhésion à l'Afac-Agroforesterie pour 2023 ;
- d'acquitter la cotisation annuelle fixée par l'assemblée générale de l'association dont le montant s'élève à 50 € pour l'année 2023 ;

3. Présentation des projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR CENTRE-CHER »

Monsieur le Président présente les projets à étudier et les subventions sollicitées.

Monsieur BRETEAU demande la communication d'un bilan des fonds restants sur les différents axes.

Les services lui indiquent que ces éléments seront transmis ainsi qu'une planification de la consommation au terme du contrat.

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de :

**DECIDE
à l'unanimité**

- de valider le soutien au projet « Aménagement d'une garderie (accueil périscolaire) dans une maison ancienne », présenté par la commune Vignoux-sur-Barangeon, au titre du Cadre de référence 20 : Accueil extrascolaire et locaux jeunes du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 111 700€ ;
- de valider le soutien au projet « Acquisition et réhabilitation d'une friche commerciale sise place des tilleuls à Saint-Georges-sur-la-Prée », présenté par la SEMVIE, au titre du Cadre de référence 21 : Soutien au commerce de proximité du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 50 000€ ;
- de solliciter une dérogation auprès de la Région Centre Val de Loire pour le taux de subvention appliqué qui est de 17% au lieu de 30 % compte tenu de l'enjeu que représente ce projet pour la commune de Saint Georges sur la Prée ;

- de valider le soutien au projet « acquisition et réhabilitation d'une friche commerciale sise place de l'église à Vouzeron », présenté par la SEMVIE, au titre du Cadre de référence 21 : Soutien au commerce de proximité du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 50 000€ ;
- de solliciter une dérogation auprès de la Région Centre Val de Loire pour le taux de subvention appliqué qui est de 19.6% au lieu de 30 % compte tenu de l'enjeu de revitalisation que représente ce projet pour la commune de Vouzeron.
- de mobiliser la fongibilité dans l'axe B « Service à la population » en accord avec les grands équilibres validés en COPIL CRST du 14 décembre 2022 et en commission Contractualisation du 18 avril 2023. Une fois ces crédits mobilisés dans l'axe B de l'ex-Pays de Vierzon, le disponible s'élève à 39 900 €.
- de valider le soutien au projet « équipement d'un skatepark et l'aménagement d'un terrain de pétanque », présenté par la Commune de Baugy, au titre du Cadre de référence 22 : Equipements sportifs et de loisirs du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 24 500€.
- de mobiliser la fongibilité dans l'axe B « Service à la population » en accord avec les grands équilibres validés en COPIL CRST du 14 décembre 2022 et en commission Contractualisation du 18 avril 2023. Une fois ces crédits mobilisés dans l'axe B de l'ex-Pays de Bourges, le disponible s'élève à 209 400 €.
- de valider le soutien au projet « création d'un city-stade et la pose de 5 agrès au Clos du Roy à proximité du groupe scolaire Bodin-Zay (maternelle et élémentaire) », présenté par la Commune de Vierzon, au titre du cadre de référence 22 : Equipements sportif et de loisirs du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 18 700 €.
- de mobiliser la fongibilité dans l'axe B « Service à la population » en accord avec les grands équilibres validés en COPIL CRST du 14 décembre 2022 et en commission Contractualisation du 18 avril 2023. Une fois ces crédits mobilisés dans l'axe B de l'ex-Pays de Vierzon, le disponible s'élève à 21 200 €.
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 46 logements à Vierzon (Puits Berteau) », présenté par l'OPH Val de Berry, au titre du Cadre de référence 27 : Rénovation thermique du parc public social du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 92 000 €.
- de mobiliser la fongibilité dans l'axe « Renforcer le maillage urbain et rural » en accord avec les grands équilibres validés en COPIL CRST du 14 décembre 2022 et en commission Contractualisation du 18 avril 2023. Une fois ces crédits mobilisés dans l'axe C de l'ex-Pays de Vierzon, le disponible s'élève à 417 400 €.
- de valider le soutien au projet « rénovation thermique de 6 logements à Saint-Florent-sur-Cher », présenté par l'Office Public de l'Habitat du Cher Val de Berry, au titre du Cadre de référence 27 : Rénovation thermique du parc public social du CRST « PETR Centre-Cher 2018-2024 » par une subvention de 12 000€.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h45.

Le secrétaire de séance,


Fabrice CHABANCE



Le Président,


Alain MAZÉ